

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1894.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique, proposé pour l'exercice 1893, s'élève à	fr.	106,850,021	17
Le projet de Budget de 1894, tel qu'il est actuellement établi, est de		106,928,060	17
		<hr/>	
Soit une augmentation de	fr.	78,059	»

résultant des modifications proposées aux articles 14, 17, 22, 25, 26 et 27, et qui se justifient de la manière suivante :

ART. 14. — *Annuité à payer pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit proposé pour 1893	fr.	8,550	»
— demandé pour 1894		8,925	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	575	»

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

ART. 17. — *Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain et Mons.*

Crédit proposé pour 1893	fr.	882,600	»
— demandé pour 1894		911,350	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	28,750	»

L'augmentation de 28,750 francs sur le chiffre porté au Budget de 1893, représente l'annuité à servir au concessionnaire du réseau de Mons dont la reprise par l'État aura lieu le 1^{er} janvier 1894. Cette somme n'est toutefois qu'approximative, attendu que les comptes de ce réseau ne seront arrêtés que dans le courant de l'année 1894.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 22. — *Pensions diverses.*

Crédit proposé pour 1893	fr.	40,577,145	»
— demandé pour 1894		10,662,574	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	85,429	»

Le service des pensions nécessitera pour certains Départements — notamment pour celui des Chemins de fer — une augmentation de dépense; par contre, pour d'autres, on peut prévoir une réduction.

La différence de 85,429 francs forme la balance des augmentations et des diminutions proposées.

ART. 25. — *Intérêts à 3 1/4 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit proposé pour 1893	fr.	1,558,715	»
— demandé pour 1894		1,423,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	64,285	»

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement continu du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor.

ART. 26. — *Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.*

Crédit proposé pour 1893.	fr.	6,000	»
— demandé pour 1894		5,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

Cette diminution s'explique par l'extinction du service des cautionnements de remplaçants, dont un grand nombre ont été restitués en 1892.

ART. 27. — *Intérêts des consignations en général ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations, etc.*

Crédit proposé pour 1893	fr.	980,000	»
— demandé pour 1894		880,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	100,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence provient d'une diminution dans le montant des consignations en général.

Outre les modifications mentionnées ci-dessus, il y aura lieu de demander ultérieurement les crédits nécessaires pour assurer le service des capitaux à émettre en 1893, à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires, ainsi que du capital à émettre en vertu de l'article 1^{er}, 2^o, de la loi du 24 mai 1892, du chef de la construction de certaines lignes de chemins de fer.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
ARTICLE 14 fr.	573 »	»
— 17	28,750 »	»
— 22	83,429 »	»
— 25	64,285 »	»
— 26	»	1,000 »
— 27	»	100,000 »
	<hr/> Fr. 179,039 »	<hr/> 101,000 »
Soit une augmentation de fr.	<hr/> 78,039 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1894, à la somme de cent six millions neuf cent vingt-huit mille soixante francs, dix-sept centimes (fr. 106,928,060 17), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(48)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1894.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitres.
		INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.		
	CHAPITRE I^{er}					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dettes à 2 1/2 %	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	.
2	Rente au nom de S. G le prince de Waterloo.	"	"	"	80,598 14	.
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. . .	"	"	"	125,586 24	.
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02	.
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er} Intérêts et amortissement.					
5	Dettes à 5 %	19,081,641 "	1,272,109 40	20,353,750 40	20,353,750 40	.
6	Dettes à 5 1/2 % (1 ^{re} série).	4,934,101 37	281,948 65	5,216,050 02	5,216,050 02	.
7	— (2 ^e série).	33,491,061 87	1,915,774 96	35,404,836 83	35,404,836 83	.
8	— (3 ^e série).	7,001,400 "	400,080 "	7,401,480 "	7,401,480 "	.
	TOTAUX.fr.	70,007,195 02	3,867,915 01	73,875,108 03		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année				1,200,000 "	.
	A REPORTER.fr.				75,300,256 43	.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	75,300,250 45	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mon à Manage.	672,350 "	
12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale).	500,000 "	
13	Vingt-quatrième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 "	
14	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,925 "	
15	Annuité de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 "	88,253,486 17
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1894 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 "	
17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain et Mous.	911,350 "	
	§ 3. Autres charges.		
18	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	300,000 "	
20	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 "	134,500 "	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 "	7,500 "	
	A REPORTER. fr.	•	88,253,486 17

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	88,253,486 17
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 »	} 16,366,574 •
22	Pensions diverses.	10,662,574 »	
23	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,940,000 »	
24	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDOS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
25	a. Intérêts à 5 $\frac{1}{4}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,420,000 »	1,425,000 »	} 2,508,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 3,000 »	3,000 »	
26	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	5,000 »	
27	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	880,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	106,928,060 17

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1893.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(52)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1894.

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.
CHAPITRE PREMIER. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE. 1 ^{re} SECTION. <i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1894 et au 1 ^{er} janvier 1895).	5,498,000 78	"	5,498,000 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1894)	"	"	"
2 ^{me} SECTION. <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de ladite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION. <i>Dettes contractées depuis 1830.</i> § 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
Dette à 5 % d'un capital nominal de 656,054,700 francs provenant : 1 ^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2 ^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o de l'emprunt de 155,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois; 4 ^o d'un capital de 116,195,700 francs émis en vertu des arrêtés royaux du 27 avril et du 22 décembre 1891, du 29 février et du 18 juillet 1892;					
5	a.	Intérêts à 5 % du capital primitif de 656,054,700 francs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1894).	19,081,641 "	"	20,555,750 47
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,272,109 40	
Dette à 5 ½ % (1 ^{re} série) d'un capital nominal de 140,974,525 francs, provenant : 1 ^o de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en exécution de diverses lois, conformément à l'arrêté royal du 11 juin 1886; 3 ^o d'un capital de 2,788,700 francs émis en vertu de la loi du 27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai :					
6	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de 140,974,525 francs (semestres au 1 ^{er} juillet 1894 et au 1 ^{er} janvier 1895).	4,954,101 57	"	5,216,050 02
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c % de ce capital (mêmes semestres).	"	281,948 65	
Dette à 5 ⅓ % (2 ^e série) d'un capital de fr. 956,887,482 22, provenant : 1 ^o du capital de fr. 882,594,082 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 8,425,400 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 3 ^o d'un capital de 64,960,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 15 juin 1888, du 15 février et du 27 juin 1890 :					
7	a.	Intérêts à 5 ⅓ % du capital de fr. 956,887,482 22 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1894).	55,491,061 87	"	55,404,856 85
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres).	"	1,915,774 96	
Dette à 5 ½ % (3 ^e série) d'un capital de 200,040,000 francs, provenant : 1 ^o du capital de 165,000,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %; 2 ^o d'un capital de 35,040,000 francs émis, en exécution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 15 juin 1888, du 15 février et du 27 juin 1890 :					
8	a.	Intérêts à 5 ½ % du capital de 200,040,000 francs (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1894).	7,001,400 "	"	7,401,480 "
	b.	Dotations de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres).	"	400,080 "	
TOTAUX.			70,007,195 02	5,867,913 01	75,875,108 03
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	°	°	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	°	°	80,598 14	80,598 14	
123,586 24	123,586 24	°	°	123,586 24	121,776 67	
21,164 02	21,164 02	°	°	21,164 02	20,887 95	
20,355,750 40	20,355,750 40	°	°	17,554,412 80	16,636,488 °	
5,216,050 02	5,216,050 02	°	°	5,216,050 02	5,210,503 96	
55,404,856 85	55,404,856 85	°	°	55,371,240 85	55,507,572 92	
7,401,480 °	7,401,480 °	°	°	7,401,480 °	7,401,440 °	
74,100,256 45	74,100,256 45	°	°	71,247,322 85	70,277,258 40	

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
9	°	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	
§ 2. Annuités diverses.			
10	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1894 et au 1 ^{er} janvier 1895.) . . .	
11	°	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857. approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	°	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	
15	°	Vingt-quatrième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	
14	°	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,391,169 °
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)	5,080,668 °
16	°	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1894. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
17	°	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain et Mons	
§ 3. Autres charges.			
18	°	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1893 au 12 avril 1894.)	
19	°	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
20	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.).	127,000 °
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 °
TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er}			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
74,100,256 43	74,100,256 43	°	°	71,247,322 83	70,277,258 40	
1,200,000 °	1,200,000 °	°	°	1,200,000 °	890,116 85	
500,000 °	500,000 °	°	°	500,000 °	500,000 °	
672,350 °	672,350 °	°	°	672,350 °	672,350 °	
500,000 °	500,000 °	°	°	500,000 °	500,000 °	
612,000 °	612,000 °	°	°	612,000 °	612,000 °	
8,925 °	8,350 °	575 °	°	8,375 °	11,450 °	
8,471,837 °	8,471,837 °	°	°	8,471,837 °	8,471,837 °	
1,000,000 °	1,000,000 °	°	°	1,000,000 °	1,000,000 °	
911,350 °	882,600 °	28,750 °	°	°	°	
42,287 74	42,287 74	°	°	42,287 74	42,287 74	
500,000 °	500,000 °	°	°	500,000 °	284,147 29	Annexe n° 1.
134,500 °	134,500 °	°	°	134,500 °	57,928 79	
88,253,486 17	88,224,161 17	29,325 °	°	84,488,652 57	83,119,356 07	
AUGMENTATION. . . fr.		29,325 °				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
21	»	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1830 288 »
	b.	— civiles 1,566 »
	c.	— de l'ordre de Léopold 27,000 »
	d.	Marine. — Pensions militaires 22,720 »
	e.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 »
	f.	— du Département de la Justice 700,000 »
	g.	— — — (ecclésiastiques) 450,000 »
22	h.	— — des Affaires Étrangères. 85,000 »
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 750,000 »
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 400,000 »
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,575,000 »
	l.	— — de la Guerre (militaires) 4,525,000 »
	m.	— — — (civiles) 110,000 »
	n.	— — des Finances. 2,200,000 »
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 »
23	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
24	»	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
25	a.	Intérêts à 5 1/4 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,420,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »
26	»	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
27	»	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000 »	3,200,000 »	»	»	3,200,000 »	2,918,680 »	
10,662,574 »	10,577,145 »	85,429 »	»	10,577,145 »	10,140,477 46	Annexes n° 2 à 4.
1,940,000 »	1,940,000 »	»	»	1,940,000 »	1,817,110 97	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.
564,000 »	564,000 »	»	»	564,000 »	564,000 »	
16,366,574 »	16,281,145 »	85,429 »	»	16,281,145 »	15,440,268 43	
AUGMENTATION. . fr.		85,429 »				
1,423,000 »	1,358,715 »	64,285 »	»	1,393,000 »	1,454,765 93	
5,000 »	6,000 »	»	1,000 »	9,000 »	6,846 40	
880,000 »	980,000 »	»	100,000 »	1,050,000 »	918,617 80	
2,308,000 »	2,344,715 »	64,285 »	101,000 »	2,452,000 »	2,380,230 25	
DIMINUTION. . . fr.		36,715 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1894

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
TOTALS. fr.	
Article 18 (1891).	Pour mémoire : Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1894.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1893.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1892.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1891.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
88,253,486 17	88,224,161 17	29,325	"	84,488,652 57	85,119,356 07	
16,366,574 "	16,281,145 "	85,429	"	16,281,145 "	15,440,268 45	
2,308,000 "	2,544,715 "	"	36,715 "	2,452,000 "	2,580,250 25	
106,928,060 17	106,850,021 17	114,754	36,715	105,221,797 57	100,959,854 75	
AUGMENTATION. . . fr.		78,059 "				
					68,709 65	Report de l'exercice 1890.
TOTAL. . . fr.					101,008,564 38	

(62)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1894.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1886 à 1891.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1893 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1894.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1892, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1893.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1892.

ANNEXE N° 1. État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1886 à 1894.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1894.
la Flandre occidentale.	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
l'Entre-Sambre-et-Meuse	142,941 44	141,907 99	138,314 22	140,015 86	138,709 63	154,147 29
Tongres à Bilsen.	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
— à Ans	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)	(2)
Maeseyck	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Lierre à Turnhout	"	"	"	"	(4) 7,063 79	"
Canal de Rosnyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	(5)	(5)
TOTAL.	492,941 44	491,907 99	488,314 22	490,015 86	295,775 42	284,147 29

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(2) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1890 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 333,233 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(3) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1890, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 46,525 30 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(4) La cour d'appel de Bruxelles, ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1882, le produit provenant du camionnage des marchandises, l'État a été condamné à payer à la dite Société la somme de fr. 7,063 79.

(5) La reprise du canal par l'État (loi du 27 mai 1890) a mis fin au payement de la garantie.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CREDITS PROPOSÉS POUR 1893.		CREDITS DEMANDÉS POUR 1894			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	288	"	288	"	"
— civiles	"	1,566	"	1,566	"	"
— de l'ordre de Léopold	27,000	"	27,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	23,291	"	22,720	"	571
— de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	700,000	"	700,000	"	"	"
— — (ecclésiastiques)	452,000	"	450,000	"	22,000	"
— des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	700,000	"	750,000	"	30,000	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	400,000	"	400,000	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,250,000	"	1,375,000	"	125,000	"
— de la Guerre (militaires)	4,555,000	"	4,525,000	"	"	30,000
— — (civiles)	110,000	"	110,000	"	"	"
— des Finances	2,237,000	"	2,200,000	"	"	37,000
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
	10,552,000	25,145	10,638,000	24,374	175,000	89,371
Total	fr. 10,577,145		fr. 10,662,374		fr. 85,429	

TABLEAU N° 3.

EXERCICE 1892. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	MOUVEMENT pendant l'année 1892.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	MOUVEMENT pendant l'année 1892.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1850.	1	°	°	1	288	°	°
Civiques	5	°	°	5	1,566	°	°
Militaires	3,010	201	240	3,071	4,456,107	331,420	369,024
Ordre de Léopold	136	1	12	125	13,600	100	1,200
Marine (militaires de la)	15	°	1	14	22,852	°	152
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	16	4	2	18	59,847	23,201	2,211
— de la Justice	264	27	29	262	644,357	94,254	88,257
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	544	43	37	550	741,377	69,470	73,657
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	970	158	65	1,065	1,193,456	197,256	97,822
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	257	34	31	240	403,789	39,261	58,755
— de la Guerre.	48	5	5	46	94,562	10,404	8,862
— des Finances.	1,537	113	173	1,477	2,108,055	195,919	250,340
— de la Cour des Comptes	5	1	°	4	8,827	304	°
Pensions ecclésiastiques	411	50	59	402	406,955	49,904	63,815
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	30	°	9	21	17,366	°	4,998
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,689	198	80	1,807	1,807,569	198,904	88,339
TOTAUX.	8,716	833	743	8,806	11,980,373	1,210,397	1,107,372
				AUGMENTATION :			
				90 pensions.		103,025 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1893.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1893.	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes				
	nouvellement.	par suite de revision.	par suite de décès	par suite de revision.	par suite de nouveau mariage.		
288	»	»	»	»	»		
1,566	»	»	»	»	»		
4,418,505	901	»	240	»	»		
12,500	1	»	12	»	»		
22,720	»	»	1	»	»		
80,857	4	»	2	»	»		
650,574	27	»	29	»	»		
757,210	43	»	57	»	»		
1,292,890	158	»	65	»	»		
584,295	54	»	51	»	»		
95,904	5	»	5	»	»		
2,053,654	115	»	175	»	»		
9,151	1	»	»	»	»		
595,044	49	1	58	1	»		
12,568	»	»	9	»	»		
1,918,154	188	10	75	7	»		
12,085,598	822	11	755	8	»		
	855		743				

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'Etat. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1892.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère de la Justice.									
<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>									
1	Corbisier de Meaultsart, V-D, conseiller à la Cour de cassation (art. 1 ^{er} et 9 de la loi du 25 juillet 1867).	75	11,250	525	15	Van Herff, C.-F., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Tongres (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	68	2,497	Id.
2	Mottin, F.-F.-E., greffier de la justice de paix du canton d'Arennes (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	64	775	525	16	Motte, A. H., greffier adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Mons (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	42	1,119	217
	Bernaerts, A.-P.-H.-M.-A., juge de paix du canton de Molenbeek-St-Jean (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	5,540	558	17	Rossignon, A.-M.-J., auditeur militaire du Brabant (art. 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	49	4,641	Id.
4	Debruyne, E.-A., procureur du roi à Louvain (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	7,000	Id.	18	Chevalier, H.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison centrale de Louvain (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,258	266
5	Le Hardi de Beaulieu, A.-L.-N.-J., juge de paix du canton de Wavre (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	4,351	Id.	19	De Brandt, J.-L.-J., greffier de la justice de paix du 1 ^{er} canton de Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	2,211	Id.
6	Van Elslande, C.-M.-Ch., juge de paix du canton de Menin (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	4,400	558	20	de Corswarem, L.-J., procureur du Roi à Tongres (art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	57	6,855	Id.
7	Deblauwe, A.-L., greffier de la justice de paix du canton de Werwicq (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 25 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	59	980	84	21	Moreaux, E.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 1 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	928	Id.
8	Dumon, E.-L., vice-président du tribunal de première instance de Tournai (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	70	5,500	Id.	22	Vandeputte, H.-J., greffier de la justice de paix du canton de Renaix (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,518	266
9	Ralet, J.-F., chef de division au Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	71	4,606	Id.	23	Leeters, E.-A., préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 2, § 2 de la loi du 17 février 1849, art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886 et art. 1 ^{er} de la loi du 31 mai 1890).	50	1,047	282
10	Tuncq, F.-M., premier président de la Cour d'appel de Gand (art. 9 de la loi du 25 juillet 1867).	72	9,050	Id.	24	Petit, V.-J., chef surveillant à la maison de sûreté de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,650	Id.
11	Gauwel, E.-B.-A., instituteur à la maison de sûreté de Gand.	67	940	Id.	25	Ringlet, H.-J., concierge à la cour d'appel de Liège (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,150	Id.
12	Thienpont, H.-E.-B.-J., greffier de la justice de paix du canton d'Hoorebeke-St-Marie (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	70	1,651	176					
13	Tircher, A.-G., directeur-général au Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	66	7,500	176					
14	Vandeputte, C.-L., surveillant de 2 ^e classe à l'école de bienfaisance de l'Etat de Saint-Hubert (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	60	779	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
51	Wjckmans, J.-B.-L., vicaire à Molenbeck-S'-Jean (art. 12, 20, 23 et 40 de la même loi).	35	394	148	49	De Vos, P., desservant à Boendael (art. 12, 20, 22, 25 et 40 de la même loi).	67	962	287
52	Beaucour, F.-L., desservant à Ecaussines d'Engghien (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	74	1,180	170	50	Noël, F.-F.-J.-G., desservant à Buzet (art. 12, 20, 23, 14 et 40 la même loi).	50	570	Id.
53	Huysmans, J.-B., desservant à Averbode (art. 12, 20, 22, § 2, 25, 24 et 40 de la même loi).	70	959	Id.	TOTAL			49,004	
54	Lallemant, G., desservant à Blehen (art. 12, 20, 21, 12 et 40 de la même loi).	76	1,200	Id.	Ministère des Affaires Étrangères.				
55	Legrain, A.-L., desservant à Froildmont (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	41	529	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
56	Nopère, N.-J., desservant à Sirault (art. 12, 20, 22, 25 et 40 de la même loi).	60	753	Id.	1	Bols, L.-G.-M.-J., consul général-honoraire (art. 1 et 8).	67	6,622	•
57	Tilemans, J., desservant à Zoersel (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	1,100	Id.	2	de Jonghe d'Ardoye, C ^r L.-J.-G., Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire (art. 1 et 8).	71	7,500	•
58	Vandamme, P.-E., desservant à S'-Louis sous Deerlijk (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	55	529	Id.	3	Van der Borcht, J.-C., commis de 2 ^e classe (art. 5 et 8).	51	1,579	•
59	Pigeolet, A.-J., desservant à Nivelles (art. 12, 20, 22, 25, 24 et 40 de la même loi).	50	588	217	4	Garnier-Heldewier, A.-C.-C., Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire (art. 5 et 8).	55	7,500	•
60	Pirson, F.-J., desservant à Mesnil-S'-Martin (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	62	755	Id.	TOTAL			25,201	
61	Servais, A.-J., desservant à Gonrioux (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	1,165	Id.	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
62	Van Gelder, B.-G., second Ministre officiant du culte israélite à Bruxelles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	67	1,097	Id.	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>				
63	Deirue, J.-I., curé de 2 ^e classe à Dixmude (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,600	266	1	Lafontaine, J.-N.-J., préparateur et conservateur à l'Université de Gand.	75	1,825	•
64	Lambert, L.-J., desservant à Oupeye (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,115	Id.	2	Jacoby, V.-F.-J., commis-rédacteur de 1 ^{re} classe au Ministère.	67	2,177	•
65	Louis G.-C.-J., desservant à Villers-la-Bonne-Eau (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la même loi).	48	550	Id.	3	Druet, M.-L., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat à Houdeng-Aimeries.	57	1,899	•
66	Remy, A.-A.-J., desservant à Villers-le-Gambon (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,111	Id.	4	Bertels, P.-Ch., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat à Turnhout.	61	1,955	•
67	Bauwens, J.-B., desservant à Marcq (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,126	287	5	Keiffer, D., préfet des études de l'Athénée royal de Liège.	62	5,000	•
68	Bertau, E.-C.-H., desservant à Meslin-l'Évêque (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,125	Id.	6	Leclercq, E.-E.-L., régent à l'école moyenne de l'Etat à Marche.	57	994	•
					7	Bois, E.-S., concierge à la section normale primaire de l'Etat à Couvin.	69	569	•
					8	Ballicu, Ph.-J., professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat à Braine-le-Comte.	65	2,055	•
					9	Lempereur, F.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat à Soignies.	61	5,652	•
					10	Dressen, Ch.-J., professeur de gymnastique à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'Etat à Louvain.	58	290	•
					11	Vanlangenaken, J.-M., régent à l'école moyenne de l'Etat à Tongres.	61	1,992	•
					12	Ternet, Fr.-J., directeur de l'école moyenne de l'Etat à Beaumont.	58	2,800	•
					13	Cousine, P., régent à l'école moyenne de l'Etat à Anvers.	59	1,041	•
					14	Feytmans, J.-H., instituteur communal à Maeseyck.	57	52	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
15	Roman, Fr.-J., professeur à l'athénée royal de Charleroi.	62	755	»	42	Nagels, L.-A.-A.-II., commissaire de l'arrondissement de Tongres	56	1,245	»
16	Reumont, L.-Ch.-J., maître d'études surveillant à la section normale moyenne de Gand	40	874	»	43	De Buysscher, J.-F., concierge au dépôt des archives de l'Etat à Gand	46	452	»
17	Liégeois, Fr., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Namur.	66	61	»					
18	Legraud, Serv.-J., professeur à l'athénée royal d'Ixelles.	64	4,965	»		TOTAL.		69,470	
19	Leplat, N.-M., instituteur à l'école moyenne de Huy.	60	1,907	»					
20	Van Lamperen, M., bibliothécaire et professeur au Conservatoire royal de Bruxelles.	66	2,200	»		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
21	M ^{lle} Graume, Th.-Z., directrice de l'école moyenne de l'Etat à Arlon.	64	801	»		<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>			
22	Hennau, N.-Gh., régent à l'école moyenne de l'Etat à Anvers.	62	2,657	»	1	Hermant, Th.-A.	55	1,141	»
23	Pire, M.-J.-G., assistant à l'école moyenne de l'Etat à Waremmé.	56	242	»	2	M ^{me} Verheyen, née Van den Broeck, A.-E.	45	456	»
24	Vrebos, G., appariteur à l'Université de l'Etat à Gand.	72	2,915	»	5	Hamand, J.-A.	46	621	»
25	Léonard, T.-J.-Fr.-X., surveillant à l'athénée royal de Bruxelles.	49	714	»	4	Scheer, P.	51	1,164	»
26	Franc, Ch.-L., concierge à l'école normale de Gand.	64	451	»	5	Leclercq, E.-E.-L.	57	2,887	»
27	De Ceuninck, J.-J., instituteur de l'école moyenne de l'Etat à Bruges	62	1,498	»	6	De Coster, F.-B.	64	268	»
28	M ^{me} Bricoult, née Ledrut, C.-J., directrice de l'école normale primaire à Tournai.	59	1,050	»	7	Fortemps, F.-G.	60	1,992	»
29	M ^{me} Stordeur, née Pressia, C., maîtresse d'ouvrages manuels à l'école moyenne de l'Etat à Ixelles.	61	324	»	8	M ^{lle} Spiesschaert, Ph.	46	617	»
30	Journiau, H.-Fr.-J., instituteur à l'école moyenne de l'Etat à Beaumont.	52	566	»	9	M ^{me} Vanhée, née Tack, J.	59	50	»
31	De Swert, J.-G.-I., maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Schaerbeek	62	785	»	10	M ^{lle} Cornet, E.-J.-G.	59	756	»
32	Barizain, dit Monrose, J.-F.-E., chargé de cours à l'Université de Liège.	75	3,500	»	11	Jacquens, L.-H.	58	1,565	»
33	Vander Marlière, E.-A., professeur à la section normale moyenne de l'Etat à Nivelles.	60	556	»	12	Protte, J.	50	715	»
34	M ^{me} Winckert, née Leyder, C., régente à l'école moyenne de l'Etat à Arlon.	54	426	»	13	Sœur, N.-J.	56	1,205	»
35	Desoignie, J.-C., directeur à l'administration provinciale du Hainaut	65	4,167	»	14	Robert, H.-J.	55	810	»
36	Decock, L.-H., commissaire d'arrondissement à Courtrai.	64	2,455	»	15	M ^{me} Van Damme, née Gheut, J.	58	1,455	»
37	Bodart, Ch.-J., commis à l'administration provinciale de Namur.	65	2,610	»	16	Alewaerts, J.-H.	57	1,746	»
38	Stembert, Ch.-F.-D., garçon de bureau au dépôt des archives de l'Etat à Liège.	55	500	»	17	De Munter, P.-E.	52	1,012	»
39	Soudan, Ch.-F.-J., député permanent du conseil provincial de la Flandre occidentale	60	1,705	»	18	Didry, A.	57	3,042	»
40	Tricot, H.-G., huissier-messager à l'Observatoire royal de Bruxelles.	72	718	»	19	M ^{lle} Lassaux, M.-E.-J.	61	2,251	»
41	Proost, J.-J.-E., archiviste adjoint à l'administration des archives générales du Royaume.	60	2,800	»	20	Pinte, J.-T.	61	1,142	»
					21	Cantillon, J.-B.	69	900	»
					22	Clarebout, A.	64	1,566	»
					23	Piquart, J.-J.	42	548	»
					24	Blondeau, A.-A.	59	568	»
					25	M ^{lle} Crutzen, M.-J.-C.	54	599	»
					26	M ^{me} Dekeyser, née Neyts, J.-C.	52	3,754	»
					27	Goffin, J.-J.	61	1,000	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
28	Van Kouteren, G.	55	1,175	"	65	Verbeck, P.	55	2,658	"
29	Neyrinck, E.-A.	52	1,112	"	66	M ^{me} André, née Gelinne, C.	60	958	"
30	M ^{lle} Rassin, E.-C.	56	500	"	67	M ^{lle} Vanboquestal, M.-A.	55	475	"
31	Havelotte, J.	51	1,915	"	68	Prail, J.-B.-F.	51	989	"
32	M ^{lle} Peltzer, V.-E.	52	1,599	"	69	Vermeersch, Ev.	61	1,356	"
33	Buckinx, A.	59	956	"	70	Feytmans, J.-H.	57	870	"
34	Mazy, P.-J.	61	1,795	"	71	Roman, F.-J.	62	1,505	"
35	M ^{lle} Baudry, E.-E.	58	1,926	"	72	M ^{lle} Baelde, R.	55	859	"
36	Dauby, N.-J.	51	900	"	73	M ^{lle} Lemaître, A.-G.	52	826	"
37	M ^{lle} Hamendt, C.-P.	51	468	"	74	M ^{me} Germeau, née Bolland, E.-J.	45	971	"
38	Braconnier, J.-F.	57	1,691	"	75	M ^{me} Sail, née Kriger, J.-L.	48	1,090	"
39	M ^{me} Coppens, née Jansens, M.	49	981	"	76	M ^{lle} Mahy, M.-J.	62	644	"
40	Houmard, L.-J.	50	500	"	77	Maquet, J.-H.	56	1,258	"
41	Henrion, O.-J.-B.	54	1,262	"	78	Peellaert, L.-J.	52	565	"
42	Petit-Disoir, E.	40	755	"	79	Neumann, J.-B.-Cl.	60	1,095	"
43	Wauthier, J.-J.	59	1,420	"	80	Regnier, A.-J.	56	1,304	"
44	Van Biesbrouck, Ch.	68	507	"	81	Liégeois, F.	66	480	"
45	Deplus, F.-Gh.	61	2,497	"	82	Delers, H.	44	1,280	"
46	Wathelet, J.-D.	49	1,087	"	85	Suys, C.	52	1,298	"
47	Stesmans, P.-H.	74	521	"	84	Dobbelaere, F.	54	1,807	"
48	Van Oorlée, J.-G.	65	1,221	"	85	M ^{lle} Manderlier, H.	41	212	"
49	Dressen, Ch.-J.	58	458	"	86	Dehovre, L.-F.	70	1,475	"
50	Vanlangenaeken, J.-M.	61	108	"	87	De Bal, J.-F.	57	1,451	"
51	M ^{me} Malliez, née Noël, M.-C.-A.	55	577	"	88	Porignaux, A.-J.	65	1,555	"
52	M ^{me} Engelbeen, née Merlé, E.	60	1,266	"	89	Doyen, E.	65	749	"
53	Fagnart, J.-J.	44	798	"	90	Thiry, Th.	40	1,144	"
54	Maquet, E.-J.	65	1,800	"	91	Corbusier, L.-J.	50	1,115	"
55	M ^{lle} Crudenaire, S.-J.	55	1,591	"	92	Cauwel, F.-B.-A.	67	276	"
56	Van Opdorp, Ch.-H.	55	1,718	"	93	M ^{lle} Del Bouille, M.-A.-F.-H.	65	505	"
57	M ^{me} V ^o D'hondt, née Debbaut, C.-L.	58	1,400	"	94	Leplat, N.-M.	60	281	"
58	M ^{me} Simal, née Fabry, V.	41	725	"	95	Sanders, H.-J.	47	1,097	"
59	M ^{me} Deguisse, née De Latte, M.-R.-N.-O.	31	575	"	96	Van Neste, B.	61	525	"
60	Carlens, E.-J.	52	515	"	97	Schepens, S.	51	1,088	"
61	M ^{lle} De Greef, A.-C.-J.	54	1,659	"	98	Van Lamperen, M.	66	1,040	"
62	Lucas, J.-B.	52	818	"	99	M ^{lle} Gramme, Th.-Z.	64	1,754	"
63	Vandenweghe, J.-F.	58	740	"	100	Stormacq, J.-J.	59	470	"
64	Herbillon, F.-A.	61	801	"	101	M ^{lle} Goossens, J.-Ph.	56	459	"
					102	Vergeynst, H.-D.	54	1,540	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
105	Pire, N.-J.-G.	56	1,322	o	139	Varendonck, J.-D.-M.	56	2,528	o
104	Drowart, L.-Fl.	55	1,058	v	140	Massaux, P.-J.	54	1,021	o
105	M ^{lle} Leroeye, L.-R.	44	821	o	141	Pierson, J.-J.	56	1,022	o
106	Van Hecke, A.-A.	51	1,456	o	142	Forget, G.	55	1,127	o
107	Gœury, A.-H.-V.	51	1,465	o	143	M ^{me} Hanrez, née Marcoux, A.-D.-J.	40	749	o
108	Grenier, F.-J.	56	1,418	o	144	M ^{me} Duvinage, née Flamme, M.-A.	29	264	o
109	M ^{me} De Coster, née Vandarspeeten, M.-E.	34	282	o	145	M ^{me} Leroy, née Hermans, M.-A.-H.	33	501	o
110	M ^{lle} Fléchet, A.-J.	59	575	o	146	Varendonck, J.-A.-H.	52	1,914	o
111	Aebly, J.-B.	64	2,266	o	147	Gambien, V.-F.	72	175	o
112	M ^{me} Beaufort, née Duchenne, M.-L.-S.	42	989	o	148	Vanderstraeten, H.-F.-C.	66	1,250	o
113	Léonard, Th.-J.-F.-X.	49	422	o	149	M ^{me} Stordeur, née Pressia, C. . . .	61	147	o
114	Gillet, Alph.	41	622	o	150	Buyl, Ad.	50	418	o
115	Kiebooms, J.-J.	55	551	o	151	M ^{lle} Dehoy, C.-M.	58	751	o
116	Bocar, A.-J.	65	1,650	o	152	M ^{lle} Petry, Ch.	60	496	o
117	Geuse, G.-J.	71	668	o	153	Cuvelier, R.-J.	56	1,406	o
118	Dierickx, A.-B.	56	811	o	154	Rins, J.-B.	50	285	o
119	Speelman, J.	52	1,500	o	155	Lemaitre, A.-J.	52	1,003	o
120	M ^{lle} Winands, B.-M.-A.	50	1,210	o	156	Ringoot, J.-B.	55	1,918	o
121	Leclercq, M.-Th.	51	204	o	157	M ^{me} Malcorps, née Imberechts, M.-Th.-O.	54	1,165	o
122	Gillet, F.-J.	57	1,048	o	158	Vandepitte, S.-B.	58	1,398	o
123	Noirhomme, N.-J.	52	874	o	159	M ^{lle} Baudry, E.-E.	58	1,951	o
124	M ^{me} Stordeur, née Bercé, M. . . .	58	400	o	160	Choque, F.	51	608	o
125	Lepez, H.-C.	55	850	o	161	Naelde, J.-B.	54	572	o
126	Van Houtte, L.	38	546	o	162	Dom, P.-F.	60	675	o
127	M ^{lle} Moulckers, M.-E.	55	650	o	163	Verleyen, Br.	42	746	o
128	Dewez, Ed.-Alph.	38	598	o	164	Jouniau, H.-F.-J.	52	152	o
129	M ^{lle} Roland, E.	56	400	o	165	M ^{lle} Guillaume, Fl.-J.	54	736	o
130	De Ceuninck, J.-J.	62	185	o	166	Papy, J.-J.	58	1,186	o
131	Crombez, N.-L.	57	1,045	o	167	Gilet, J.-B.-J.	55	1,556	o
132	M ^{me} Honorez, née Levecq, O.-V. . .	59	676	o	168	Gaspard, F.-D.	45	522	o
133	Gillart, A.-J.	55	516	o	169	M ^{me} Sevrin, née Henriette, C.-M.-R.-J.	30	201	o
134	Carlens, E.-J.	32	563	o	170	M ^{me} Petitjean, née Lodriguez, J. .	31	175	o
135	Degardin, Ed.	42	803	o	171	De Swert, J.-G.-I.	62	626	o
136	M ^{me} Mabile, née Smits, El. . . .	56	478	o	172	M ^{lle} Hollants, J.-M.	47	762	o
137	Goire, J.-H.	56	1,584	o	173	Nuyttens, P.-L.	56	1,254	o
138	Gossye, P.	54	1,276	o	174	Sœur, N.-J.	56	1,272	o
					175	M ^{lle} Dohogne, M.-J.	45	573	o

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
176	Dubosquille, J.-J.	65	2,514	•	6	Coster, J.-W., ingénieur principal des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	69	3,727	27
177	M ^{lle} Denonne, J.-A.	31	331	•	7	Lauwers, J.-B., irrigateur au ser- vice des défrichements de la Campine (art. 1, 8 et 13).	72	1,050	27
178	M ^{me} Maufroid, née Waterlot, I. . .	39	217	•	8	Fremolle, M., garde brigadier fores- tier (art. 3 et 8).	60	623	27
179	M ^{me} Saublens, née Delcharlerie, J.G.	56	928	•	9	De Cloet, C.-J., pontonnier (art. 1 et 8).	69	503	87
180	Van Der Donck, A.	38	845	•	10	Meys, J.-B., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	72	41	87
181	Lamont, P.	60	1,649	•	11	Thiry, J.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	68	288	87
182	Van M ^{me} Mârcke, née Thieren, S. A.	59	75	•	12	Leenaert, J.-M., conducteur prin- cipal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	68	3,537	87
183	Van Meer, H.	45	737	•	13	Naa, J.-P.-J., chef de bureau à l'Académie royale de médecine (art. 1 et 8).	73	2,804	87
184	Suy, Ch.	85	175	•	14	Dugauquier, N.-J., éclusier contro- leur (art. 1, 8 et 15).	67	962	141
185	Duchesne, J.-L.	57	1,370	•	15	Dispaux, E.-J., commis de 1 ^{re} classe à l'administration des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	65	1,390	141
186	Wauters, G.-L.	50	1,253	•	16	Eymael, G.-T., pontonnier (art. 1, 8 et 15).	78	695	141
187	Delange, P.-J.	61	1,756	•	17	Dirickx, J., pontonnier (art. 3 et 8).	71	379	178
188	Delbeke, Ed.-J.	56	1,273	•	18	Morren, C., garde forestier (art. 3 et 8).	63	138	Id.
189	Chauvaux, C.-L.-J.	34	579	•	19	Malherbe, A.-L.-J., sergent d'eau (art. 3 et 8).	49	664	Id.
190	Van Renterghem, S.	54	1,607	•	20	Willems, J.-F., pontonnier, (art. 1 et 8).	68	514	Id.
191	Moneau, J.-N.	35	410	•	21	Jolie, E., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	79	82	Id.
192	M ^{lle} Van Drooghenbroeck, M.-A.-B.	50	1,376	•	22	Rosseels, J.-L.-F., conducteur prin- cipal des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	68	4,125	Id.
193	Vander Marliere, E.-A.	60	2,200	•	23	De Backer, J.-B., garde forestier (art. 1, 8, 15).	71	206	178
194	De Clercq, E.-G.	54	1,477	•	24	Huet, A.-A.-M., Chef de bureau à l'administration des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	68	5,163	Id.
195	M ^{me} Vanscharen, née Truyens, G.-C.	42	956	•	25	Toussaint, H.-F.-L.-J., vérificateur des poids et mesures (art. 1 et 8).	72	3,493	282
196	M ^{me} Winckert, née Leyder, C. . .	34	107	•	26	Hendrichx, J.-J.-F., éclusier rece- veur (art. 3 et 8).	60	1,018	Id.
197	Franssen, A.-H.	61	921	•	27	Favresse, N.-A., éclusier (art. 3 et 8).	35	350	Id.
198	Dessomme, Fl.	51	1,358	•	28	Sol, A., garde souterrain (art. 1 et 8).	75	647	Id.
	TOTAL		198,904		29	De Rantere, P.-J., commis d'ordre de 1 ^{re} classe à l'administration centrale (art. 1 et 8).	65	1,712	Id.
					30	Dounis, J.-F., garde forestier (art. 3 et 8).	61	324	303
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics.				31	Harondar, B.-J., brigadier forestier (art. 3 et 8).	64	675	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				32	Simons, L., éclusier receveur (art. 1 et 8).	66	898	Id.
1	Pierson, F.-J., garde forestier . .	65	371	27	33	Delmée, B.-J., pontonnier (art. 1 et 8).	65	529	8
2	Roos, P.-D., garde rivière	37	300	27	34	De Ceuster, P.-F., pontonnier (art. 3 et 8).	69	507	Id.
3	Vanderhaeghe, A., commis de 1 ^{re} classe à l'administration des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,643	27					
4	Mazyn, J.-F., aide éclusier (art. 3 et 8).	65	704	27					
5	Chevallier dit Chevalier, F.-J., éclu- sier receveur (art. 1 et 8).	68	1,109	27					
						TOTAL		39,261	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes				28	Van Brantoghem, P.-F., messenger du génie maritime (art. 3 et 8, § 1).	60	1,081	°
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				29	Van Landtschoot, J.-B., chef-garde de phare (art. 1 et 8, § 1).	66	1,680	°
1	Benoit, L.-F., facteur des postes .	60	888	°	30	Dentant, A.-G., matelot (art. 1 et 8).	66	714	°
2	Neurisse, D.-G., facteur des postes.	60	917	°	31	Metdepenningen, J.-B., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	69	851	°
3	Augustinus, J.-N., facteur des postes.	59	945	°	32	Crispiels, J., facteur des postes (art. 3 et 8).	59	857	°
4	Minette, J.-J.-L., facteur des postes.	58	825	°	33	Terwagne, C.-J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	57	614	°
5	Bernard, F., facteur des postes .	54	705	°	34	Franckart, F.-C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	53	592	°
6	de Waepenaers, Ch.-E., facteur rural.	66	700	°	35	Thomas, H.-J.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	51	575	°
7	Van Reusel, J.-B., facteur rural .	65	678	°	36	Delpire, J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	62	861	°
8	Donkers, A., facteur rural . . .	60	661	°	37	Beghin, G.-J.-B., facteur rural (art. 3 et 8).	58	576	°
9	Vanrunxt, J.-L., facteur rural . .	59	651	°	38	Douillet, V.-J.-G., facteur rural (art. 2 et 8).	57	626	°
10	Agneessens, J.-B., facteur rural	59	641	°	39	Gubel, J., pilote (art. 3 et 8) . . .	58	1,504	°
11	Foiers, V.-J., facteur rural . . .	56	699	°	40	Krul, T., matelot-canotier (art. 3 et 9).	52	1,020	°
12	Dellisse, E.-J., facteur rural . .	43	362	°	41	Van Damme, P., facteur des postes (art. 3 et 8).	53	623	28
13	De Ruyter, H.-J., percepteur des postes.	67	1,140	°	42	Bernard, J.-F., commis au secré- tariat général (art. 3 et 8, § 1).	46	512	80
14	Decleve, H.-J., commis-chef au chemin de fer.	66	2,415	°	43	Huybroeck, C.-J., facteur de sta- tion (art. 3 et 8).	40	573	°
15	Fleury, L.-J., commis-chef au che- min de fer.	66	2,780	°	44	Van Biesbrouck, Ch., percepteur des postes.	66	1,243	°
16	Gaignage, A., chef-garde au che- min de fer.	64	1,800	°	45	Courtois, J.-A., ingénieur au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1).	45	2,326	°
17	Leroy, A.-A.-J., chef-garde au che- min de fer.	59	1,898	°	46	Dumont, G.-E., facteur rural (art. 3 et 8).	62	680	°
18	Cremers, L.-J., chef-garde au che- min de fer.	57	1,685	°	47	Courty, Ph., facteur rural (art. 3 et 8).	58	629	°
19	Van Rollegem, E.-P., commis au chemin de fer.	55	1,346	°	48	Degryse, H.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	51	544	°
20	Hendrix, G.-G.-C., commis au che- min de fer.	54	750	°	49	Horemans, P.-J., facteur rural (art. 3, 8 et 14).	55	500	°
21	Pourbaix, O.-J., agréé au chemin de fer.	52	571	°	50	Meyers J.-F., pilote (art. 3, 8 et 15).	64	1,875	°
22	Pouillon, A.-L., chef-garde au che- min de fer.	52	1,054	°	51	Heep, M.-A., portier au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1)	65	768	°
23	Tahou, O., commis au chemin de fer.	43	836	°	52	De Malte, E.-F., commis au chemin de fer (art. 1, 8 et 15).	65	2,525	°
24	Verjaens, H.-N.-L., chef-garde au chemin de fer (art. 3 et 91)	61	1,950	70	53	Frère, J.-B.-L., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	2,053	°
25	Aelbrecht, Ch.-L., chef de section au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	43	1,594	50-40					
26	Fagnoul, J.-A., agréé au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	41	440	°					
27	Fontaine, J.-J., pilote (art. 3 et 8, § 2).	52	1,266	°					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
54	Gilliard, J.-N., garde-convoi (art 3 et 8).	44	855	»	77	Braive, P.-J., conducteur-mécanicien (art. 3, 8 et 13).	50	2,971	»
55	De Clercq, J.-F., facteur des postes (art. 3, 8 et 14).	32	300	»	78	Dewaey, J.-J., pilote (art. 3 et 8).	55	1,581	»
56	Gennonotte, J.-B.-L., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	2,916	»	79	Houze, A., commis des postes (art. 3 et 9).	43	1,685	»
57	Périer, E.-L., chef de bureau des postes (art. 1, 8, § 1, 15 et 59).	66	3,750	»	80	Correwyn, J., pilote (art. 3 et 8)	41	988	»
58	Romont, E.-A., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	66	3,518	»	81	Lechat, J.-G., facteur rural (art. 3 et 8).	50	646	»
59	Hansens, G.-F., contrôleur au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 15).	66	4,125	»	82	Demagnet, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	51	473	»
60	Arnould, P.-L., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	1,224	»	83	Riemslogh C.-C., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1 et 14).	67	500	»
61	Fouquet, H.-J., architecte principal au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 15).	66	5,093	»	84	Lavaux, J., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	672	»
62	Stevens, J.-J., chef de section au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,868	»	85	Willemart, J.-B.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	51	774	»
65	Hochstein, J.-B.-G.-A., directeur de service au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 15).	66	5,687	»	86	De Wilde (P.), facteur rural (art. 3 et 8).	55	566	»
64	Latour, J.-G.-F., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	4,410	»	87	Lagrange, J., chef de station (art. 3 et 8, § 1).	50	3,772	»
65	Schindeler, J.-M., chef de dépôt principal au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	3,641	»	88	Kraft, N., garde au chemin de fer (art. 3 et 9).	54	665	198
66	Piret, E., facteur de station (art. 1 et 8).	59	1,091	»	89	Fromont, V.-L., facteur rural (art. 3 et 8).	62	669	189
67	Lanneau, E.-J.-J., chef de station (art. 3 et 8, § 1).	59	3,429	»	90	Chevalier, M.-G., facteur des postes (art. 3 et 8).	60	823	»
68	Lallemant, J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8)	51	755	»	91	Hardy Th.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	52	544	»
69	Libois, A.-E.-N., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	55	559	»	92	Adam, D.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	44	368	»
70	Delcourt, G.-L., ingénieur en chef, directeur du service des constructions maritimes et professeur à l'institut supérieur de commerce (art. 1, 8 et 15).	66	7,500	172-175	93	Fontaine, G.-L., sous-percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	66	215	»
71	Delzenne, P.-A., chef-facteur de station (art. 3 et 8).	47	938	87	94	Sanchez d'Aguilar, H.-J.-T., commis des postes (art. 3 et 8, § 1).	58	2,422	»
72	Moons, P.-J.-L., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	66	1,313	»	95	Mouton, L.-J., garde au chemin de fer (art. 3 et 9).	47	1,127	226
73	Mulders, C.-J., premier chef-garde (art. 1, 8 et 15)	66	2,625	»	96	Santkin, L.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8).	47	1,177	189
74	Pex, P.-V.-L., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	3,662	»	97	Mathieu, F.-M.-J.-H., percepteur des postes (art. 1 et 8).	66	3,306	195
75	Lothar, J.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	63	699	»	98	Quaedvlieg, F.-J.-F., chef-garde (art. 3 et 8).	59	1,792	»
76	Meseure, A.-C.-B., matelot (art. 3 et 8, § 2).	63	820	144-145	99	Dohet, H.-J., facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	55	673	»
					100	Sauer, C., facteur des postes (art. 1, 8 et 13).	65	825	»
					101	Bure, N.-P.-J., facteur des postes (art. 1 et 8).	65	999	»
					102	Thonon, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	50	699	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
103	Messy, P.-J., facteur rural (art. 1 et 8)	65	745	195	128	Dethier, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	59	604	"
104	Gyselincq, M., facteur rural (art. 5 et 9)	57	645	"	129	Souveaux, D.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	57	780	"
105	Mortier, A.-M., facteur rural (art. 5 et 8).	48	459	"	130	Evrard, J., facteur des postes (art. 5 et 8).	57	977	"
106	Dardenne, A.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	55	1,450	248	131	Smeets, C., facteur rural (art. 5 et 8).	57	579	"
107	Romme, A., facteur des postes (art. 5 et 8).	59	856	"	132	Jubert, G.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	56	878	"
108	Rosier, N., facteur rural (art. 5 et 8).	54	514	"	135	Ducarme, F.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	49	449	"
109	D'hyedt, E.-A., facteur des postes (art. 5 et 8).	40	449	"	134	Pilatte, V.-J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	47	518	"
110	Gérard, H., facteur rural (art. 1 et 8).	65	715	"	135	Dehenauf, G., pilote (art. 5 et 8)	58	1,715	"
111	Even J.-E., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	50	585	"	156	Borgonie, J.-H., gardien de phare (art. 5 et 8).	62	855	"
112	Aerts, L.-V., commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	50	1,502	"	157	Cornu, C.-F., contremaitre chauffeur (art. 5 et 8).	59	758	"
113	D'hooghe, J.-I., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	65	765	"	158	Delahaye, O.-C., matelot-sauveteur (art. 5 et 8, § 1 et 14).	54	155	"
114	Stiernon, G.-J., facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	65	1,066	"	159	Lodez, L.-H.-M., facteur de station (art. 5 et 8).	54	1,065	"
115	Jenard, Ch., chef-garde (art. 5 et 8).	65	1,604	"	140	Facon, C.-H., facteur des postes (art. 5 et 8).	50	751	"
116	Nève, A.-J.-P., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	45	1,090	"	141	Wiebou, L., facteur rural (art. 5 et 8).	41	576	340-341
117	Dreumont, H.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	59	670	"	142	Dillie, A.-F., facteur des postes (art. 1, 8, 13).	65	977	"
118	Tahon, A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	36	668	"	145	Castiaux, C.-F.-F., facteur des postes (art. 1 et 8).	65	810	"
119	Hornez, J.-B., commandant de l'école des moussettes (art. 5 et 8, § 1).	67	5,006	265	144	Glavie, F., facteur des postes (art. 5 et 8).	61	952	"
120	Grandfils, L.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	58	1,920	265	145	Legré, J.-F., facteur des postes (art. 5 et 8).	61	990	"
121	Durvin, B., facteur des postes (art. 5 et 8).	49	751	"	146	Baune, E.-H., facteur des postes (art. 5 et 8).	60	629	"
122	Durand, L.-A.-J.-E., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	49	1,512	"	147	Williamel, L.-C.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	710	"
123	Demeester, L., facteur rural (art. 1 et 8, § 2)	65	611	"	148	Dechamps, F.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	714	"
124	Bouchat, F.-J.-E., facteur des postes (art. 5 et 8).	62	758	"	149	Collin, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	54	650	"
125	Marien, C.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	61	740	"	150	Rolland, C.-E.-G., facteur rural (art. 5 et 8).	52	608	"
126	Macours, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	61	665	"	151	Verbruggen, H., facteur rural (art. 5 et 8).	46	451	"
127	Busch, J.-P.-A., facteur des postes (art. 5 et 8).	60	812	"	152	Gondry, G., facteur des postes (art. 5 et 8).	59	898	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
153	Deveen, E.-V., facteur rural (art. 5 et 8).	56	638	°	0	Dufond, E., capitaine (art. 2, § 1)	47	2,000	52
154	Devos, V., facteur des postes (art. 5 et 8).	55	899	°	10	De Donckers, A.-F.-Ch.-M., major (art. 21).	55 ¹ / ₂	3,217	Id
155	Demolin, A.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	62	857	°	11	Dutalis, O.-J.-Ch., capitaine commandant (art. 21)	52	2,457	Id.
156	Plancke, L.-J.-L., facteur des postes (art. 5 et 8).	42	420	°	12	De Barsé, F.-G.-J., capitaine (art. 21).	42 ¹ / ₂	1,500	Id.
157	Navex, A.-E.-V., chef de dépôt au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	52	1,056	°	15	Delise, E.-A.-D., capitaine commandant (art. 21).	51 ¹ / ₂	2,625	Id.
158	Phalet, J.-B., chef-garde (art. 5 et 8).	45	870	°	14	Deneijer, A.-J., capitaine commandant (art. 21).	49	1,875	Id.
	TOTAL		107,256		15	Becker, J.-J., capitaine (art. 21).	41 ¹ / ₂	1,406	Id.
	Ministère de la Guerre.				16	Fumière, J.-Ch.-A., capitaine administrateur d'habillement (art. 21).	42 ¹ / ₂	1,625	Id.
	<i>Pensions civiles.</i>				17	Kayenbergh, F.-L., capitaine (art. 21).	42	1,687	Id.
1	Van Eycken, M.-G., agent de casernement.	52	125	°	18	Renson, V.-A.-F., général-major (art. 1).	58	6,200	Id.
2	Leemans, A.-C., chef de division .	67	5,417	°	19	Schwartz, P., sergent (art. 20)	32 ¹ / ₂	700	Id.
3	Pérignon, J.-E., chef de division .	71	4,862	°	20	Decooninck, L.-Ch.-L., commis aux écritures (art. 21)	60	1,020	Id.
	TOTAL		14,400		21	Moons, J., surveillant (art. 21).	56	819	Id.
	Ministère de la Guerre.				22	Vandenberghe, H.-J., portier (art. 21).	37 ¹ / ₂	676	Id.
	<i>Pensions de l'Ordre de Léopold.</i>				23	Fontaine, A., premier sergent clairon (art. 21)	51 ¹ / ₂	679	Id.
1	Smets, M.-G.	50	100	°	24	Vermeulen, L.-J., premier sergent (art. 21).	50 ¹ / ₂	798	Id.
	Ministère de la Guerre.				25	Verschraegen, F., soldat (art. 21).	56 ¹ / ₂	342	Id.
	<i>Pensions militaires.</i>				26	Hasdenteufel, J.-C., premier sergent (art. 21).	39 ¹ / ₂	710	Id.
1	Deltre, J.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	34	274	52	27	Bodson, A.-C., sergent (art. 21)	50 ¹ / ₂	650	Id.
2	Den Dooven, P. J., soldat (loi du 27 mai 1840).	34	274	Id.	28	Leduc, L.-Ch., maréchal des logis (art. 21).	50	760	Id.
3	Box, J.-H., capitaine commandant (art. 1).	55	3,000	Id.	29	Coine, G., maréchal des logis (art. 21).	42	710	Id.
4	Mohr, J.-E., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	55	5,000	Id.	30	Van Cauteren, J.-B., maréchal ferrant (art. 21).	55	414	Id.
5	Polis, N.-J.-F.-J., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 3).	57	2,051	Id.	31	Crépin, A.-G., maréchal des logis (art. 21).	37	560	Id.
6	Salpétier, J.-B.-J., capitaine commandant (arr. 2, § 3).	55	2,757	Id.	32	Steegmans, G., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	44 ¹ / ₂	727	Id.
7	Henin, J.-J.-A., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	1,912	Id.	33	Mertens, J.-F., maréchal des logis (art. 21).	60	840	Id.
8	Genvier, J.-N., capitaine commandant (art. 2, § 2).	55 ¹ / ₂	2,850	Id.	34	Glaes, D., soldat (art. 21)	37	342	Id.
					35	Hardy, J.-F., soldat (art. 21) . . .	37	342	Id.
					36	Corthals, F.-Ch.-F., sergent clairon (art. 21).	53 ¹ / ₂	693	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
37	Derlet, P.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47	730	53	05	Michot, A.-H.-V., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,775	155
38	Faidherbe, L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44 ¹ / ₂	727	Id.	06	Deplançon, D.-A., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,902	Id.
39	Ansiau, E.-A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46 ¹ / ₂	718	Id.	07	Boutelier, A.-E.-H., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55 ¹ / ₂	2,775	Id.
40	Tisserand, P.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	51 ¹ / ₂	714	Id.	08	Mahiels, J.-E., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 20).	40 ¹ / ₂	2,500	Id.
41	Gilliard, A.-J.-G., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	44	714	Id.	09	Berguet, A.-P.-J., capitaine (art. 20).	44	2,500	Id.
42	Louvet, H., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45	088	Id.	70	Bovy, V.-H.-L., sous-lieutenant (art. 20).	51 ¹ / ₂	1,540	Id.
43	Thirit, brigadier de gendarmerie (art. 21).	53 ¹ / ₂	030	Id.	71	Istas, V.-A., capitaine (art. 21).	48	2,062	Id.
44	Lefebvre P.-F., gendarme (art. 21).	50	040	Id.	72	De Macar, A.-F.-O.-M., capitaine commandant (art. 21).	48	2,325	Id.
45	Thioux, L.-J.-E., gendarme (art. 21).	55 ¹ / ₂	026	Id.	73	Gilet, F.-E.-N.-D., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 21).	44	1,406	Id.
46	Schmit, P., gendarme (art. 21).	52 ¹ / ₂	023	Id.	74	Poils, P., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 21).	55 ¹ / ₂	2,544	Id.
47	Mois, S., gendarme (art. 21).	47 ¹ / ₂	019	Id.	75	Huytens de Terbecq E.-L.-E.-F.-M.-G., capitaine (art. 21).	45	1,875	Id.
48	Radomme, C.-J., gendarme (art. 21).	47 ¹ / ₂	019	Id.	76	Marga, U.-A., lieutenant (art. 21).	57 ¹ / ₂	025	Id.
49	Lemasson, H.-A., gendarme (art. 21).	49	600	Id.	77	Govaert, A.-F., trompette-major (art. 20).	44	840	Id.
50	Toussaint, N., gendarme (art. 21).	47	602	Id.	78	Aelbrecht, D., soldat réformé (art. 20).	65 ¹ / ₂	480	Id.
51	Orquevaux, J.-B., gendarme (art. 21).	47	602	Id.	79	Van Zoom, F., cuisinier (art. 21).	52 ¹ / ₂	790	Id.
52	Doutrewe, F.-S.-A., capitaine (loi du 27 mai 1840).	43 ¹ / ₂	1,250	155	80	Helegeert, P.-J., caporal (art. 21).	60 ¹ / ₂	495	Id.
53	Vanderschrick, H.-L.-F.-M., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	27 ¹ / ₂	740	Id.	81	Moortgat, J., caporal (art. 21).	47	550	Id.
54	Vandenbussche, A.-D.-A., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	50 ¹ / ₂	740	Id.	82	Bormans, J.-B.-A., premier sergent (art. 21).	38	697	Id.
55	Koenders, F.-A.-G., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	29 ¹ / ₂	616	Id.	83	Camby, J.-B.-J., soldat (art. 21).	45	585	Id.
56	Ayou, F., lieutenant général (art. 1).	65	7,500	Id.	84	Delanghe, F.-F., musicien-gagiste (art. 21).	58	626	Id.
57	Dejardin, Ch., général-major (art. 1).	63	6,200	Id.	85	Cardinael, Ch.-S.-G., caporal (art. 21).	52	565	Id.
58	Mailly, J.-B., lieutenant-colonel (art. 1).	56 ¹ / ₂	4,000	Id.	86	Delattre, P.-M.-V., premier sergent (art. 21).	49	790	Id.
59	Schoutteten, G., capitaine commandant (art. 1).	55	3,000	Id.	87	Masson, F., adjudant de batterie (art. 21).	60	823	Id.
60	Staps, J.-M.-F., inspecteur des musiques de l'armée (art. 1).	81 ¹ / ₂	2,500	Id.	88	Kerckhove, Ch.-L., maréchal des logis (art. 21).	60	700	Id.
61	Wittebroodt, J.-J.-L., capitaine en premier quartier-maître (art. 2, § 3).	58	2,850	Id.	89	Woillard, J.-N., soldat (art. 21).	51	542	Id.
62	Biot, E.-L.-F., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 2, § 3).	58	3,000	Id.	90	Wauthy, Ch.-J., brigadier (art. 21).	55	482	Id.
63	Colin, A.-L.-A., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,850	Id.	91	Peltier, A.-J., maréchal des logis chef constructeur (art. 21).	54	806	Id.
64	Hicquet, L.-A.-G., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,850	Id.	92	Missoorten, E.-C.-J.-B., maréchal des logis (art. 21).	60	785	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES BRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
95	Biot, A -J., gendarme (art. 21) . .	55 ¹ / ₂	644	155	123	Hausman, P., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	602	232
94	Mangin, G., gendarme (art. 21) . .	50	644	Id	124	Dion, F.-X., gendarme (art. 21).	44	584	Id.
95	Ney, M., gendarme (art. 21) . . .	50	637	Id.	125	Godenir, N.-J., gendarme (art. 21).	45	567	Id
96	Lahaye, H.-J., gendarme (art. 21).	50	635	Id.	126	Blin, Ch.-J., gendarme (art. 21) . .	40 ¹ / ₂	567	Id.
97	Van Goubergen, J.-F., gendarme (art. 21).	49	650	Id.	127	Denis, J., gendarme (art. 21) . . .	45 ¹ / ₂	567	Id.
98	Bridoux, J.-B.-P., gendarme (art. 21) .	46	609	Id.	128	Fauconnier, J.-J., gendarme (art. 21).	46 ¹ / ₂	565	Id
99	Lambert, F., gendarme (art. 21).	44 ¹ / ₂	588	Id.	129	Nilis, J.-H.-G.-V., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 20).	42 ¹ / ₂	2,500	Id.
100	Schneider, M., gendarme (art. 21).	44 ¹ / ₂	588	Id.	130	Avanzo, J.-F.-A.-J., colonel (art. 21).	55	5,000	Id.
101	Goin, J.-J., gendarme (art. 21) . .	44	581	Id.	131	Marinus, P.-J., major (art. 21) . .	52 ¹ / ₂	3,094	Id.
102	Klinck, A., gendarme (art. 21) . . .	45 ¹ / ₂	565	Id.	132	Dubois, E.-J.-G., capitaine com- mandant (art. 21)	51	2,625	Id.
105	Lamour, E., gendarme (art. 21) . .	48	560	Id.	155	Guillaume, G.-A., capitaine (art. 21).	49 ¹ / ₂	2,587	Id.
104	Brialmont, H.-A., lieutenant général (art. 1).	71	9,000	252	154	Marlier, L.-H., capitaine comman- dant (art. 21).	55	2,850	Id.
105	Jaradin, C., gendarme (art. 20) . . .	49	700	Id.	155	Redemans, A.-J.-L., capitaine com- mandant (art. 21).	42	1,687	Id.
106	Marchant, P.-J., surveillant (art. 21) .	56	827	Id.	156	Ysbeque, E.-J., capitaine com- mandant (art. 21)	47 ¹ / ₂	1,969	Id.
107	Symons, J.-G., portier (art. 21) . . .	55	798	Id.	157	Lecoïnte, J.-J.-A., lieutenant (art. 21).	35 ¹ / ₂	925	Id.
108	Lorenz, J.-Ch.-H., musicien-gagiste (art. 21).	45 ¹ / ₂	760	Id.	158	Nicaise, A.-G., lieutenant général (art. 1).	65	7,500	Id
109	Verluyten, J.-F., premier sergent (art. 21).	56 ¹ / ₂	825	Id.	159	Seau, F., colonel (art. 1)	60	5,000	Id.
110	Gay, P.-R., premier sergent (art. 21).	55 ¹ / ₂	827	Id.	140	Grasser, Ch., lieutenant-colonel (art. 1).	58	4,000	Id.
111	Janssens, H.-J.-H., maréchal des logis chef secrétaire (art. 21).	36 ¹ / ₂	676	Id.	141	Delfosse, A.-M.-F., lieutenant- colonel (art. 1).	57	4,000	Id.
112	Bareau, L.-J., adjudant sous-officier (art. 21).	52 ¹ / ₂	940	Id.	142	Vaes, G.-T., lieutenant-colonel (art. 1).	58	4,000	Id.
113	Defays, J., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	54 ¹ / ₂	969	Id.	143	Folie, L.-A -M., major (art. 1) . .	57 ¹ / ₂	3,500	Id.
114	Henrion, L.-J., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	50	969	Id.	144	Ardenois, Ch -L, major (art. 1) . .	58	3,500	Id.
115	Foret, A.-J., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	50 ¹ / ₂	928	Id.	145	Van Goethem, F.-A -A., garde d'ar- tillerie principal (art. 1).	60	3,960	Id.
116	Dinant, P.-F., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	52	769	Id.	146	Leceuvre, L.-F., officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art. 1)	58	3,000	Id.
117	Stesmans, J., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	46 ¹ / ₂	739	Id.	147	Laureyns, T.-P.-A, capitaine com- mandant (art. 1).	55	3,000	Id
118	Buffet, H., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	47	735	Id.	148	Fourdin, J.-B, capitaine comman- dant (art. 1).	55	3,000	Id.
119	Boonen, I., brigadier de gendarme- rie (art. 21).	47	616	Id.	149	Painparé, J., chef de musique assi- milé aux lieutenants (art. 1).	62 ¹ / ₂	2,220	Id.
120	De Rycke, P.-B, gendarme (art. 21).	54	651	Id.	150	Barella, A -S -A., médecin de régi- ment de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	56	3,811	Id.
121	Delfleur, J.-G, gendarme (art. 21).	50	637	Id.					
122	Tienpond, A., gendarme (art. 21).	47	637	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
151	Winand, V - E , major (art. 2, § 5).	58	5,094	252	179	Quetstroey, L. - E., soldat (art. 21).	27	312	324
152	Mathelin F.-A.-P., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	2,775	Id.	180	Bosmans, J. - F., musicien-gagiste (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	616	Id.
155	Baijart, G. - J., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,187	Id.	181	Lesey, D., sergent (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	700	Id.
154	Wuillot, L. - A., médecin de régiment de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	54	3,514	Id.	182	Wellens, M., premier sergent (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	769	Id.
155	Vandenkieboom, T., major (art. 2, § 1).	55	5,176	Id.	183	Kerkhofs, J. - L., maréchal des logis (art. 21)	46 $\frac{1}{2}$	769	Id.
156	Jungbluth, J. - B., capitaine en pre- mier (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	1,969	Id.	184	Becquevort, G. - E., maréchal des logis (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	769	Id.
157	Gombault, Ch., lieutenant (art. 18).	56	2,775	324	185	Goetinck, M., maréchal des logis chef secrétaire (art. 21).	54	819	Id.
158	Leroy, Ch. - F. - J., capitaine (art. 20).	41	2,500	Id.	186	Van Damme, F., soldat (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	345	Id.
159	Scouvemont, E. - L., capitaine (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	2,700	Id.	187	Magniette, A. - J., conducteur d'ar- tillerie (art. 21).	60	959	Id.
160	Bastienier, M. - R. - R., capitaine (art. 21)	48 $\frac{1}{2}$	2,094	Id.	188	Jennart, L., conducteur d'artillerie (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	903	Id.
161	Picart, E. - S. - M., major (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	5,176	Id.	189	Laermans, F., adjudant sous- officier (art. 21).	55	964	Id.
162	Lefrancq, P. - P. - F., major (art. 21).	51	2,970	Id.	190	Roy, A., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	1,020	Id.
163	Bralion, X. - F. - E., capitaine payeur (art. 21).	46	1,957	Id.	191	Poncin, P., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	57	943	Id.
164	de Keyser, Ch. - P. - G., intendant de 1 ^{re} classe (art. 1).	62 $\frac{1}{2}$	5,000	Id.	192	Sauvage, A. - J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	727	Id.
165	Dereine, J. - B. - J., médecin princi- pal de 2 ^e classe (art. 1).	65	4,000	Id.	195	Henrion, J. - J. - D., brigadier de gen- darmerie (art. 21).	46	581	Id.
166	Laviolette, M. - E., lieutenant-colonel (art. 1).	56 $\frac{1}{2}$	4,000	Id.	194	Stevenot, J. - B. - A., brigadier de gendarmerie (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	672	Id.
167	Jacob, F. - J., capitaine commandant (art. 1).	55	2,500	Id.	195	Delporte, N. - A. - J., gendarme (art. 21)	48 $\frac{1}{2}$	626	Id.
168	Deconinck, G., major (art. 2, § 5).	58	5,259	Id.	196	Poncolet, H. - E., gendarme (art. 21).	48	605	Id.
169	Lales, G., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,925	Id.	197	Jadin, Ch. - E., gendarme (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	591	Id.
170	Stoops, A. - D., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,700	Id.	198	Demeure, X. - J., gendarme (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	588	Id.
171	Servaes, A. - P. - M., lieutenant-colo- nel (art. 2, § 1).	54	4,000	Id.	199	Philippe, L. - J., gendarme (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	560	Id.
172	Larroze, E. - L. - P., capitaine com- mandant (art. 2, § 1)	55	5,000	Id.	200	Havenne, L. - J., gendarme (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	560	Id.
173	Delfosse, A. - Ch. - J., capitaine com- mandant (art. 2, § 1).	55	2,662	Id.	201	Soupart, L. - J., gendarme (art. 21).	55	560	Id.
174	Herckenrath, J. - F. - H., premier sergent (art. 20).	51	924	Id.	TOTAL.			551,420	
175	Dielis, Ch., musicien-gagiste (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	718	Id.	Ministère des Finances.				
176	Huijsens, A., caporal (art. 21).	57	410	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
177	Lahaye, G. - E. - J., sergent-major maître-armurier (art. 21).	63	840	Id.	1	Van Tongerlo, B., brigadier des douanes.	65	1,162	342
178	Vanlaecker, Ch., sergent (art. 21).	55	661	324	2	Lemyé, F. - C., receveur des contri- butions.	59	1,069	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du titulaire.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du titulaire.
3	Pierre, G.-J.-J., receveur des contributions.	68	5,080	342	29	Bodet, J.-B., préposé des douanes (art. 3 et 8).	65	740	342
4	Sacrez, A.-J., receveur des contributions.	66	1,491	Id.	30	Gilbert, G., directeur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	68	6,587	39-40
5	Lemaire, J.-H., sous-brigadier des douanes	67	854	Id.	31	Desombiaux, F.-M., receveur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	66	4,578	Id.
6	Verwimpt, G., préposé des douanes.	67	825	Id.	32	Boulioux, M.-A., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,584	Id.
7	Marbuhant, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	70	900	Id.	33	Moreau, J.-N., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	61	646	Id.
8	Thiran, C.-L.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	68	1,462	Id.	34	Verschueren, G.-J., contrôleur des contributions (art. 1 et 8).	65	4,400	Id.
9	Ballet, P.-A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	685	Id.	35	Duhoux, V., sous-chef de bureau au Ministère (art. 1 et 8).	65	5,109	Id.
10	Poskin, A.-J., huissier au Ministère (art. 5 et 8).	67	678	Id.	36	Chevry, P.-S., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	1,462	Id.
11	Simonart, J.-J.-B., receveur des contributions (art. 5 et 8).	64	2,155	Id.	37	Dumoulin, G.-L.-J., receveur de l'enregistrement (art. 5 et 8).	56	1,770	Id.
12	Smits, E.-C.-J., directeur de l'enregistrement (art. 1, 8, 59 et 15).	68	6,574	Id.	38	Cappe, S.-X., sous-contrôleur des accises (art. 5 et 8).	57	1,700	Id.
13	Lang, O.-C., directeur de l'enregistrement (art. 1 et 8).	68	5,600	Id.	39	Vanderdonck, H.-M., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,554	Id.
14	Geudens, N.-C.-M., receveur des accises (art. 1, 8 et 15).	70	5,062	Id.	40	Bourgau, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
15	Chaudron, L.-E., receveur des contributions (art. 1 et 8).	69	5,042	Id.	41	Debeaufay, A.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
16	Pirsch, J.-B.-D., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	5,519	Id.	42	Gaspar, G.-D., receveur des contributions (art. 5 et 8).	60	5,057	Id.
17	Calmeau, E.-A., contrôleur des droits de navigation (art. 5 et 8).	65	5,025	Id.	43	Kodenbach, F.-A.-A., receveur de l'enregistrement (art. 5 et 8).	64	5,074	Id.
18	Fovel, E.-J., commis des accises (art. 5, 8 et 15)	65	1,257	Id.	44	Libert, H.-A., commis aux écritures (art. 5, 8 et 15)	62	1,915	Id.
19	Anceau, J.-B., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,162	Id.	45	Serigiers, C.-G., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,500	Id.
20	Janssens, F.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	926	Id.	46	De Greef, F.-L., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15)	60	1,162	Id.
21	Senave, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8)	57	707	Id.	47	Masselis, V.-P., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,162	Id.
22	Dekelle, A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	44	475	Id.	48	Weemaes, F.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	Id.
23	Pattyn, H.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8)	50	455	Id.	49	Vanoverschelde, A., commis des accises (art. 5 et 8).	56	1,067	Id.
24	Clinckx, P.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	685	Id.	50	Strypsteen, J.-F., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	56	842	Id.
25	Fronville, F.-J.-D., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	66	1,987	Id.	51	Ghuusse, E.-J., commis des accises (art. 5, 8 et 15).	62	825	Id.
26	Dumont, A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	4,754	Id.	52	Dieudonné, P., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	825	Id.
27	Buysschaert, C.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	1,904	Id.	53	Vandyck, T.-G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	60	709	Id.
28	De Bruyn, F.-B., receveur des contributions (art. 5 et 8).	55	5,642	Id.	54				

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
54	Vermeersch, G.-L., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8)	58	660	121	79	Carton, P.-J., matelot des douanes (art. 3 et 8)	59	782	101
55	Budin, B.-H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	55	500	Id.	80	De Vos, D., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	662	Id.
56	Segers, A.-L.-D.-A., commis des accises (art. 3 et 8).	41	500	Id.	81	Marchand, A.-G., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	37	300	Id.
57	Dergent, C.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	56	493	Id.	82	Charbonier, dit Charbonnier, A.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	5,054	220
58	Deghilage, J.-B., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	4,445	Id.	83	Van de Vreken, J.-C., commis aux écritures (art. 3 et 8).	61	1,559	Id.
59	Latour, A.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	1,162	Id.	84	Paap, E.-J., patron à bord du bateau de la douane (art. 3 et 8).	61	1,180	Id.
60	Pera, L.-J.-V., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id.	85	Ansiaux, C.-J., préposés des douanes (art. 3 et 8).	56	656	Id.
61	Canivet, A.-J., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15)	64	1,540	Id.	86	Gombert, G.-A., receveur de l'en- registrement (art. 3 et 8).	62	4,802	276
62	De Bruyn, I.-L.-E., receveur des contributions (art. 3, 6 et 8).	55	2,042	Id.	87	Thonou, H.-F., sous-lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15).	65	1,462	Id.
63	Barbaix, J.-J., préposé des douanes (art. 3, 8, 59 et 15).	65	825	Id.	88	Hospel, G.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 15)	64	1,257	Id.
64	Dufourny, J.-B., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	191	89	Liégeois, A.-P., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	668	Id.
65	Langenbick, J.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id.	90	De Groote, L.-F.-H., contrôleur des droits de navigation (art. 1 et 8).	68	2,625	Id.
66	Gauwenbergh, J.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	91	St-Mont, dit Saint-Mont, N.-J., bri- gadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.
67	Dupon, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	69	900	Id.	92	Résibois, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	60	1,162	Id.
68	Declerck, F.-L., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	895	Id.	93	Renier, C.-B.-H., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	2,400	Id.
69	Bueters, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	792	Id.	94	Gofflot, F., receveur des contribu- tions (art. 1, 8 et 15).	69	2,578	Id.
70	Delbrayère, V., contrôleur du ca- dastre (art. 3 et 8).	61	2,524	Id.	95	Cornand, A., receveur des contribu- tions (art. 1 et 8).	70	2,545	Id.
71	Toussaint, H.-J.-C., vérificateur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	49	1,918	Id.	96	Daneels, A.-A.-J.-L., géomètre du cadastre (art. 1 et 8).	65	2,187	Id.
72	Auvray, J.-B., vérificateur des douanes (art. 3 et 8).	60	1,848	Id.	97	Motus, O., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,237	Id.
73	Daenen, D.-A., commis des accises (art. 3, 8 et 15).	61	1,257	Id.	98	De Vree, C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id.
74	Bailleul, F.-X., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	62	1,162	Id.	99	Waterplas, P.-H.-F., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	66	1,061	Id.
75	Potiez, J.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	62	1,162	Id.	100	Rahier, J.-J.-A., contrôleur des contributions (art. 3 et 8).	63	5,959	Id.
76	Moreaux, A., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,110	Id.	101	Kerckaert, E.-J., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 15).	62	1,987	Id.
77	Burniaux, E.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	953	Id.	102	Marteau, E.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 15).	59	1,237	Id.
78	Sybers, N., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	794	Id.	103	Laviolette, G.-T., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	61	1,162	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
104	Darche, C.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	61	1,034	276	112	De Meestere, J.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	48	504	209
105	Vanden Bogaert, J., machiniste à bord du bateau de la douane (art. 5 et 8).	52	860	Id.	113	Mainghain J.-A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 14).	59	300	Id.
106	Tavlet, L.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	60	825	Id.					
107	Wildermans, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	45	518	Id.		TOTAL		195,919	
108	Cornélius, J.-N., préposé des douanes (art. 5, 8 et 14).	57	500	Id.					
109	Lievyn, L.-G.-P., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	61	1,162	299					
110	Florin, C.-L.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13).	62	1,162	Id.	1	Cour des Comptes. Legourd, L.-J., huissier-messenger.	54	504	
111	Coune, J.-E., commis des accises (art. 5 et 8).	52	702	Id.					